

## Objectifs pédagogiques :

A l'issue du stage :

- Connaître les responsabilités des autorités de gestion et OI en cas d'externalisation des CSF
- Etre capable de superviser le contrôle de service fait de dossiers cofinancés par le FSE

## Pour qui ?

Gestionnaires de subventions globales (Conseils départementaux, PLIE, GIP-FCIP...) et Autorités de gestion

## Pré-requis :

Connaissance des principes de gestion et des règles d'éligibilité du FSE

Durée : 1 journée

Tarif en inter : 480 € TTC par personne (déjeuner inclus)

Tarif en intra : nous consulter

## Formation : « Superviser le contrôle de service fait des dossiers cofinancés par le FSE »

Durée : 1 journée

### PROGRAMME

#### I) Les responsabilités des autorités de gestion et organismes intermédiaires en cas d'externalisation des CSF

1. Ai-je le droit d'externaliser les CSF ? Dans quelles conditions ?
2. Quelles responsabilités ?
3. Quels délais ?

#### II) Les modalités du contrôle de service fait et points d'alerte pour suivre la prestation

1. Les phases du contrôle de service fait
2. Les supports et la méthode du CSF
3. Les suites

Evaluation de la formation

*Dossier participant : textes de référence, exercice pratique, supports pédagogiques*

### EURASTER

17 rue Pasteur 75011 Paris

SIRET 803 234 210 000 18

Activité de formation enregistrée sous le n°11 75 52564 75.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

[www.euraster.fr](http://www.euraster.fr)